

FENUA MA SYNDICAT MIXTE OUVERT POUR LA GESTION, LA COLLECTE, LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS EN POLYNESIE FRANCAISE	REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE
--	--

Papeete, le 26 août 2026

PUBLICATION DES DELIBERATIONS

Décisions prises lors de la réunion du Comité Syndical de FENUA MA qui s'est tenue le **Mardi 25 Août 2026 à 09h00 dans la Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Pirae** :

- **Délibération n°22/2026** Attribuant le Marché de Traitement des déchets de Catégorie 3 sur la Côte Est de Tahiti ;
- **Délibération n°23/2026** Autorisant le Président à signer l'Avenant n°1 au Marché n°11-2024 « Collecte et Traitement des MNU et des PCT » ;
- **Délibération n°24/2026** Autorisant le Président à signer l'avenant n°1 au Marché n°07-2025 « Maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation du CRT de MOTU UTA – Phase 1 » ;
- **Délibération n°25/2026** Portant modification de la délibération n°12-2025 (Chargé de Communication modifié en animateur – grade d'Adjoint ou Adjoint Principal) ;
- **Délibération n°26/2026** Portant création d'un poste de Chef de Projets et abrogeant la délibération n°03/2019 relative au poste de Responsable de la Cellule des Marchés ou Acheteur Public ;
- **Délibération n°27/2026** Modifiant la grille tarifaire.

Le registre des délibérations du Comité Syndical a été publié ce jour et a été mis à disposition du public pour consultation dès aujourd'hui aux bureaux du secrétariat de FENUA MA.

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Papeete dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de publication.

Le Directeur Général

LAYRLE Benoit

